

## MÉMOIRE DU COMITÉ VIGILANCE HYDROCARBURES DE TROIS-RIVIÈRES déposé au Bureau des audiences publiques dans le cadre des travaux de la commission sur les aires protégées en Mauricie

### Présentation

Le Comité vigilance hydrocarbures de Trois-Rivières est un groupe de citoyens engagés dans une action concrète et commune afin d'accélérer la transition vers une économie compatible avec les objectifs mondiaux de lutte aux changements climatiques. Nous ne sommes pas des experts en peuplement forestier, ni des gestionnaires de territoire. Nous sommes des citoyens informés de l'importance des aires protégées, particulièrement pour la préservation de la diversité biologique et pour les services que rendent les différents écosystèmes. Nous sommes conscients des catastrophes et dégradations annoncées. Nous avons à cœur de laisser aux générations futures l'environnement le plus riche possible.

### Constats

Selon le document d'information, en dix-neuf ans au Québec, la superficie des aires protégées est passée de 3% en 1999 à 10% en 2018 et pour la Mauricie de 2,1% en 2002 à 7,2 % en 2018 comprenant les aires visées par la présente consultation. Cela a requis, sans nul doute, un énorme travail d'organisation, de planification, d'inventaire, de relevé, de compilation, de consultation, de concertation et de négociation.

Force est toutefois de reconnaître que le Québec est encore loin d'avoir atteint les cibles qu'il s'était fixées, soit 12 % du territoire du Québec pour la période 2011-2015 et 17% pour 2020. Les informations qui sont publiées depuis quelques années sur la perte de la biodiversité sont très inquiétantes et devraient provoquer un regain d'intérêt pour la création d'aires protégées.

### Approche écosystémique et résilience

Les buts visés par l'exercice de désignation d'aires protégées, notamment la représentativité du réseau actuel, la sauvegarde d'espèces sensibles ou en voie de disparition ne tiennent pas compte de l'urgence climatique. Nous croyons que la vision doit être actualisée.

Ainsi, selon la Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, Cristiana Paşca Palmer, les aires protégées en milieu terrestre et océanique, les projets de restauration de l'environnement et les régions vouées à une utilisation durable des terres doivent être urgemment étendues de 10 % tous les dix ans pour les 50 prochaines années.

L'ensemble du territoire de la Haute-Mauricie constitue un patrimoine naturel, une richesse collective, un héritage inaliénable. Il doit être considéré comme tel. Sa protection jouera un rôle essentiel dans l'adaptation aux changements climatiques.

## Recommandations

Le déficit écologique est une réalité. Les mesures qu'on entendait prendre il y a 20 ans ne correspondent de moins en moins aux besoins d'aujourd'hui. Voici donc nos recommandations :

- Établir les aires protégées proposées en Mauricie;
- Accélérer le rythme de création de nouvelles aires protégées pour étendre leur superficie de 10 % par décennie ;
- Concevoir et adopter à court terme une politique nationale de protection de l'ensemble du territoire adaptée aux changements climatiques, assortie d'un plan d'action et d'outils de mesure.

## Conclusion

C'est avec plaisir que nous avons accepté l'invitation à participer à cette consultation publique sur la création d'aires protégées en Mauricie. Je vous remercie de votre attention.

Serge Lévesque  
Porte-parole  
Comité vigilance hydrocarbures de Trois-Rivières